

États financiers consolidés de

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

Rapport de la direction relatif aux états financiers

Rapport du vérificateur aux actionnaires de Quebecor inc.

États financiers

États consolidés des résultats	1
États consolidés du résultat étendu.....	2
États consolidés de l'avoir des actionnaires	3
États consolidés des flux de trésorerie	4
Bilans consolidés	6
Information sectorielle.....	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11

RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les présents états financiers consolidés de Quebecor inc. et ses filiales sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Quebecor inc.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Afin d'assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction de la Compagnie ainsi que les directions de ses filiales se sont dotées de contrôles comptables internes et voient à l'application d'un programme de vérification interne. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers consolidés, que les biens de la Compagnie sont convenablement comptabilisés et préservés, et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers, surtout par l'entremise de son comité de vérification formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés annuels et formule ses recommandations au conseil d'administration pour son approbation. Le comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et de présentation de l'information financière, et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. Le vérificateur désigné par les actionnaires peut à son gré rencontrer le comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., désigné par les actionnaires dont le rapport suit.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finances



Pierre Karl Péladeau



Jean-François Pruneau

Montréal, Canada

Le 9 mars 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX ACTIONNAIRES DE QUEBECOR INC.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Quebecor inc. et ses filiales aux 31 décembre 2009 et 2008, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie des exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Quebecor inc. et ses filiales aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leur flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young A.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 26 février 2010

(1) CA auditeur permis n° 9298

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2009		2008	
			(redressé, note 1 b))	
Revenus	3 781,0	\$	3 730,1	\$
Charges d'exploitation	2 504,3		2 609,0	
Amortissement	344,7		318,2	
Frais financiers (note 2)	259,0		299,1	
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers (note 3)	(59,7)		(17,8)	
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux (note 4)	29,6		54,6	
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels (note 5)	13,6		671,2	
Bénéfice (perte) avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	689,5		(204,2)	
Impôts sur le bénéfice (note 7)	153,2		140,4	
	536,3		(344,6)	
Part des actionnaires sans contrôle (note 17)	(260,2)		149,3	
Bénéfice (perte) tiré(e) des activités poursuivies	276,1		(195,3)	
Bénéfice lié aux activités abandonnées (note 26)	1,6		383,3	
Bénéfice net	277,7	\$	188,0	\$
Résultat par action (note 8)				
De base				
Tiré des activités poursuivies	4,30	\$	(3,04)	\$
Tiré des activités abandonnées	0,02		5,96	
Bénéfice net	4,32		2,92	
Dilué				
Tiré des activités poursuivies	4,26	\$	(3,04)	\$
Tiré des activités abandonnées	0,02		5,96	
Bénéfice net	4,28		2,92	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3		64,3	
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	64,7		64,4	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
		(redressé, note 1 b))
Bénéfice net	277,7 \$	188,0 \$
Autres éléments du résultat étendu :		
(Perte) gain non réalisé(e) sur la conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	(3,3)	5,0
Perte sur évaluation des instruments financiers dérivés	(8,2)	(16,7)
Impôts sur le bénéfice liés aux instruments financiers dérivés	41,6	(47,9)
Part des actionnaires sans contrôle	(13,6)	27,4
Reclassement aux résultats des autres éléments du résultat étendu liés aux activités abandonnées, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 14,8 M\$	—	326,5
	16,5	294,3
Résultat étendu	294,2 \$	482,3 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	Capital- actions (note 18)	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 20)	Avoir total des actionnaires
Solde au 31 décembre 2007, tel que présenté précédemment	346,6 \$	– \$	391,5 \$	(321,8) \$	416,3 \$
Effet cumulatif des modifications aux conventions comptables (note 1 b))	–	–	(1,3)	–	(1,3)
Solde redressé au 31 décembre 2007	346,6	–	390,2	(321,8)	415,0
Bénéfice net (note 1 b))	–	–	188,0	–	188,0
Dividendes	–	–	(12,9)	–	(12,9)
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	294,3	294,3
Solde redressé au 31 décembre 2008	346,6	–	565,3	(27,5)	884,4
Bénéfice net	–	–	277,7	–	277,7
Dividendes	–	–	(12,9)	–	(12,9)
Opérations entre apparentés (note 24)	–	4,7	–	–	4,7
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	16,5	16,5
Solde au 31 décembre 2009	346,6 \$	4,7 \$	830,1 \$	(11,0) \$	1 170,4 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008
		(redressé, note 1 b))
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) tiré(e) des activités poursuivies	276,1	\$ (195,3) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	295,8	278,7
Amortissement des actifs incorporels et autres actifs	48,9	39,5
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels (note 5)	13,6	671,2
Dépréciation d'immobilisations (note 4 a))	0,4	19,1
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers (note 3)	(59,7)	(17,8)
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme (note 2)	10,2	9,3
Impôts futurs (note 7)	123,5	127,7
Part des actionnaires sans contrôle	260,2	(149,3)
Autres	4,6	(0,3)
	973,6	782,8
Variation nette hors caisse des actifs et passifs d'exploitation	(48,3)	(27,5)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	925,3	755,3
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation abandonnées	-	20,5
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	925,3	775,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, déduction faite des espèces et quasi-espèces (note 6)	(4,6)	(146,7)
Dispositions d'entreprises, déduction faite des espèces et quasi-espèces	14,6	6,4
Acquisitions d'immobilisations	(494,7)	(479,6)
Acquisitions d'actifs incorporels	(111,5)	(637,6)
Variation nette des placements temporaires	(29,8)	-
Autres	3,8	4,3
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement poursuivies	(622,2)	(1 253,2)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement abandonnées et espèces et quasi-espèces de World Color Press, Inc. à la date de déconsolidation	-	(117,7)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(622,2)	(1 370,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des emprunts bancaires	(10,5)	(4,6)
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	399,1	466,7
Variation nette sur les facilités de crédits renouvelables et intérimaires	(294,1)	106,2
Remboursement de la dette à long terme	(54,9)	(25,7)
Dividendes	(12,9)	(12,9)
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle	(36,5)	(32,4)
Autres	(2,7)	2,6
Flux de trésorerie (utilisés) générés par les activités de financement poursuivies	(12,5)	499,9
Flux de trésorerie générés par les activités de financement abandonnées	-	37,3
Flux de trésorerie (utilisés) générés par les activités de financement	(12,5)	537,2
Variation nette des espèces et quasi-espèces	290,6	(57,9)
Incidence des écarts de taux de change sur les espèces et quasi-espèces libellées en devises	(0,6)	1,4
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	10,0	66,5
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	300,0	\$ 10,0 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
--	------	--	------	--

(redressé, note 1 b))

Information additionnelle sur les états consolidés des flux de trésorerie liée aux activités poursuivies

Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	290,6	\$	2,0	\$
Incidence des écarts de taux de change sur les espèces et quasi-espèces libellées en devises	(0,6)		1,4	
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	10,0		6,6	
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	300,0	\$	10,0	\$

Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit :

Espèces	26,0	\$	10,0	\$
Quasi-espèces	274,0		–	
	300,0	\$	10,0	\$

Variations hors caisse des actifs et passifs d'exploitation (déduction faite de l'effet des acquisitions et dispositions d'entreprises) :

Débiteurs	(31,7)	\$	24,1	\$
Stocks	16,4		(30,2)	
Créditeurs et charges à payer	(44,7)		87,0	
Rémunération à base d'actions	12,8		(114,0)	
Autres	(1,1)		5,6	
	(48,3)	\$	(27,5)	\$

Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels financées par des créiteurs	107,3	\$	56,8	\$
--	-------	----	------	----

Intérêts payés en espèces	293,8	\$	299,1	\$
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)	17,0		24,4	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Actif				
Actif à court terme				
Espèces et quasi-espèces	300,0	\$	10,0	\$
Espèces et quasi-espèces en fiducie (note 16)	5,3		5,3	
Placements temporaires	30,0		0,2	
Débiteurs (note 9)	519,8		484,4	
Impôts sur le bénéfice	1,3		9,4	
Stocks (note 10)	176,1		193,5	
Frais payés d'avance	29,1		31,5	
Impôts futurs (note 7)	49,8		115,2	
	1 111,4		849,5	
Immobilisations (note 11)	2 498,6		2 272,9	
Actifs incorporels (note 12)	1 052,7		985,9	
Instruments financiers dérivés (note 23)	49,0		317,9	
Autres éléments d'actif (note 13)	122,5		101,7	
Impôts futurs (note 7)	12,5		12,3	
Écart d'acquisition (note 14)	3 506,1		3 516,7	
	8 352,8	\$	8 056,9	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
			(redressé, note 1 b)	
Passif et avoir des actionnaires				
Passif à court terme				
Emprunts bancaires	1,8	\$	12,3	\$
Créditeurs et charges à payer	794,6		788,6	
Revenus reportés	234,7		224,0	
Impôts sur le bénéfice	16,3		9,8	
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 15)	68,6		42,3	
	1 116,0		1 077,0	
Dette à long terme (note 15)	3 811,9		4 407,1	
Instruments financiers dérivés (note 23)	422,4		117,3	
Autres éléments de passif (note 16)	129,4		117,0	
Impôts futurs (note 7)	485,9		469,1	
Part des actionnaires sans contrôle (note 17)	1 216,8		985,0	
Avoir des actionnaires				
Capital-actions (note 18)	346,6		346,6	
Surplus d'apport (note 24)	4,7		-	
Bénéfices non répartis	830,1		565,3	
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 20)	(11,0)		(27,5)	
	1 170,4		884,4	
Engagements et éventualités (note 21)				
Garanties (note 22)				
Événements subséquents (note 27)				
	8 352,8	\$	8 056,9	\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction



Jean La Couture, administrateur

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

INFORMATION SECTORIELLE

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Compagnie ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. (« Quebecor Media »). Les filiales de Quebecor Media exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications (anciennement « Câblodistribution »), Médias d'information (anciennement « Journaux »), Télédiffusion, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. Le secteur Télécommunications offre des services de télédistribution, d'accès Internet, de solutions d'affaires, de téléphonie et de sans-fil au Canada, et est actif dans le domaine de la location de films ou de produits télévisuels grâce à son service de vidéo sur demande et de ses magasins de location et de distribution. Le secteur Médias d'information produit du contenu original au Canada pour toutes les plateformes de Quebecor Media. Ses activités englobent l'impression, la publication et la distribution de journaux quotidiens, d'hebdomadaires et d'annuaires au Canada, ainsi que l'exploitation de sites Internet comprenant des portails francophones et anglophones et des sites spécialisés au Canada. Le secteur Télédiffusion exploite des réseaux de télévision généraliste francophone et anglophone et des réseaux de télévision spécialisée, publie des magazines et distribue des films au Canada. Le secteur Loisir et divertissement regroupe les activités de publication et de distribution de livres, la vente au détail de CD, de livres, de vidéodisques numériques (« DVD »), d'instruments de musique et de magazines au Canada, la vente en ligne de musique téléchargeable, ainsi que la production et la distribution de disques au Canada. Le secteur Technologies et communications interactives offre des solutions de commerce électronique alliant la stratégie, l'intégration technologique, les solutions IP et la créativité sur Internet, et possède des bureaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Au cours du deuxième trimestre 2009, la Compagnie a adopté de nouveaux noms pour désigner deux de ses secteurs d'activité. Afin de mieux refléter son offre globale de produits de télédistribution, d'accès Internet, de téléphonie ainsi que le déploiement futur de son réseau de services sans fil évolués (« SSFE »), le secteur Câblodistribution est désormais appelé Télécommunications. Par ailleurs, compte tenu de l'intégration du contenu de Canoë inc. (« Canoë ») aux activités de Corporation Sun Media, le secteur Journaux a été renommé Médias d'information. Cette nouvelle dénomination traduit davantage la création d'un secteur d'information et de produits connexes intégré qui offre du contenu original et diversifié de haute qualité destiné à toutes les plateformes de Quebecor Media.

Ces secteurs sont gérés séparément puisqu'ils exigent des stratégies de mise en marché différentes. La Compagnie évalue le rendement de chacun des secteurs en se fondant sur le bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle.

Les conventions comptables de chacun des secteurs sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés.

Les revenus de chaque secteur comprennent les revenus tirés des ventes à des tiers et des ventes intersectorielles. Les transactions entre les secteurs sont mesurées à la valeur d'échange entre les parties.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

	2009		2008	
Revenus				
Télécommunications	2 001,2	\$	1 804,2	\$
Médias d'information	1 029,5		1 181,4	
Télédiffusion	439,0		436,7	
Loisir et divertissement	307,8		301,9	
Technologies et communications interactives	91,0		89,6	
Intersectoriels	(87,5)		(83,7)	
	3 781,0	\$	3 730,1	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle				
Télécommunications	972,9	\$	797,9	\$
Médias d'information	199,5		227,1	
Télédiffusion	80,0		66,0	
Loisir et divertissement	25,9		20,2	
Technologies et communications interactives	4,1		5,1	
Siège social	(5,7)		4,8	
	1 276,7	\$	1 121,1	\$

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Amortissement				
Télécommunications	254,4	\$	226,4	\$
Médias d'information	57,3		62,1	
Télédiffusion	14,8		13,9	
Loisir et divertissement	9,9		9,5	
Technologies et communications interactives	4,0		4,3	
Siège social	4,3		2,0	
	344,7	\$	318,2	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(en millions de dollars canadiens)

SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Acquisitions d'immobilisations				
Télécommunications	434,1	\$	356,7	\$
Médias d'information	33,4		77,1	
Télédiffusion	16,5		17,8	
Loisir et divertissement	3,6		8,9	
Technologies et communications interactives	3,1		3,6	
Siège social	4,0		15,5	
	494,7	\$	479,6	\$

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Acquisitions d'actifs incorporels				
Télécommunications	89,9	\$	614,7	\$
Médias d'information	10,3		11,4	
Télédiffusion	7,0		4,1	
Loisir et divertissement	4,0		7,4	
Technologies et communications interactives	0,3		-	
	111,5	\$	637,6	\$
Actifs incorporels acquis à l'externe	69,5	\$	593,8	\$
Actifs incorporels générés en interne	42,0		43,8	
	111,5	\$	637,6	\$

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Éléments d'actif				
Télécommunications	5 631,1	\$	5 275,2	\$
Médias d'information	1 839,2		1 788,4	
Télédiffusion	468,3		438,2	
Loisir et divertissement	175,4		188,8	
Technologies et communications interactives	88,4		105,1	
Siège social	150,4		261,2	
	8 352,8	\$	8 056,9	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

Quebecor est constituée en vertu des lois du Québec.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada ») et comprennent les comptes de Quebecor et ses filiales. Tous les soldes et transactions intercompagnies sont éliminés lors de la consolidation.

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

b) Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2009, la Compagnie a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui a remplacé le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et a entraîné le retrait du chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, et de l'Abrégé des délibérations 27 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), *Produits et charges au cours de la période de préexploitation*, et qui a aussi modifié la note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») 11, *Entreprises en phase de démarrage*. Le nouveau chapitre établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels au sens de la définition d'actifs fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs, pour les actifs incorporels acquis ou développés en interne, et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des revenus et des charges. L'adoption du chapitre 3064 a entraîné l'élimination du report des frais de démarrage qui sont désormais reconnus comme une dépense lorsqu'ils sont engagés. La Compagnie a ajusté le solde de début des bénéfices non répartis comme si les nouvelles normes avaient toujours été utilisées dans le passé et les chiffres comparatifs de la période précédente ont été retraités. De plus, la Compagnie a effectué des reclassements dans le but de présenter certains actifs, surtout des logiciels, comme des actifs incorporels plutôt que comme des immobilisations.

Les tableaux suivants résument les ajustements qui ont été enregistrés dans les états financiers consolidés à la suite de l'adoption de ces nouvelles normes.

Bilan consolidé

Augmentation (diminution)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Immobilisations	(119,5)	\$	(67,5)	\$
Actifs incorporels	127,3		67,5	
Autres éléments d'actif	(9,6)		(3,7)	
Passifs d'impôts futurs	(0,5)		(1,0)	
Part des actionnaires sans contrôle	(0,7)		(1,4)	
Bénéfices non répartis	(0,6)		(1,3)	

État des résultats consolidé

Augmentation (diminution)	2008
Charges d'exploitation	(0,1) \$
Amortissement	(1,8)
Dépense d'impôts futurs	0,5
Part des actionnaires sans contrôle	0,7
Bénéfice net	0,7

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Modifications aux conventions comptables (suite)

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*. Ce chapitre a été modifié afin d'adopter de nouvelles exigences en matière de divulgation d'informations financières, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et à l'exposition des entités au risque de liquidité. Le 31 décembre 2009, la Compagnie a adopté les modifications de ce chapitre. La nouvelle divulgation financière relativement à ce chapitre est présentée à la note 23. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers consolidés.

c) Conversion de devises

Les états financiers des établissements étrangers autonomes sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de l'exercice pour les produits et les charges. Les écarts découlant de cette conversion sont inscrits au cumul du résultat étendu et ne sont reclassés aux résultats qu'au moment de la réalisation d'une réduction de l'investissement dans ces établissements étrangers.

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Les gains et pertes de change sont inclus dans les frais financiers ou dans le gain ou la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, sauf lorsque la comptabilité de couverture est utilisée.

d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les éléments d'actif et de passif, les postes de revenus et de charges ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels sont établis sur la base de ces estimations et hypothèses. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction du montant, d'un événement ou d'actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments suivants des états financiers requièrent davantage l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la part de la direction :

- tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations ;
- répartition du prix d'acquisition d'entreprises ;
- juste valeur des instruments financiers ;
- éléments de passif et des coûts découlant des régimes de retraite et des avantages complémentaires à la retraite ;
- provision pour mauvaises créances, provision pour désuétude, provision pour retour sur ventes ;
- provisions telles que les éventualités légales et la restructuration des activités d'exploitation ;
- valeur résiduelle et durée de vie utile des actifs amortissables ;
- impôts futurs ;
- rémunération à base d'actions.

e) Dépréciation d'actifs à long terme

La Compagnie révisé les valeurs comptables de ses actifs à long terme avec durée de vie limitée lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation est effectué lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs détenu pour utilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés qui devraient provenir de son utilisation ou de sa cession éventuelle. L'évaluation de la dépréciation est fondée sur le montant par lequel la valeur comptable d'un groupe d'actifs excède sa juste valeur. La juste valeur est établie en utilisant le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou en fonction de techniques d'évaluation acceptée telle que la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Constatation des revenus

La Compagnie constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ;
- la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus ;
- le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable ; et
- le recouvrement de la vente est raisonnablement assuré.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Compagnie sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services en vertu d'accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou sans fil, y compris les frais de branchement) et une autre unité de comptabilisation distincte pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus des frais de branchement au câble sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme dépense d'exploitation sur la même période. Ces coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et de services connexes, tels que l'accès Internet, la téléphonie IP et le sans-fil, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des téléphones sans fil, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés aux résultats lorsque le téléphone est livré et activé. Les revenus tirés de la location de vidéocassettes sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux services aux abonnés sont comptabilisées en réduction des revenus des services visés sur la durée du contrat de service au cours de laquelle les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux équipements, y compris les téléphones sans fil, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lorsque l'équipement est livré. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Médias d'information

Les revenus du secteur Médias d'information provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison des publications, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison des publications. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur Télédiffusion sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Les revenus de redevances provenant d'abonnement de clients à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle, lorsque le service est rendu. Les revenus de tirage tirés des activités d'édition sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus tirés de la vente publicitaire liés aux activités de publication sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Constatation des revenus (suite)

Télédiffusion (suite)

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et d'émissions télévisées sont constatés sur la période de diffusion ou la période au cours de laquelle les films sont présentés au cinéma, lorsque le client peut en commencer l'exploitation, la présentation, la diffusion ou la vente, et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de la sortie en salle de films sont constatés durant la période de la présentation en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma. Les revenus tirés de la vente de DVD sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant.

Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

g) Contrats-échanges

Dans le cours normal de leurs activités, les secteurs Médias d'information et Télédiffusion offrent de la publicité en échange de biens et de services. Les revenus ainsi gagnés et les dépenses engagées sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des biens et des services obtenus.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie a constaté un montant de 19,8 M\$ au titre de contrats-échanges (20,2 M\$ en 2008).

h) Instruments financiers

Classement, comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers lors des périodes subséquentes dépend de leur classification. La Compagnie a classé ses instruments financiers (exception faite de ses instruments financiers dérivés) comme suit :

Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Autres passifs financiers
<ul style="list-style-type: none">Espèces et quasi-espècesEspèces et quasi-espèces en fiduciePlacements temporairesPlacement de portefeuille dans AbitibiBowaterEmprunts bancairesDébiteures échangeables	<ul style="list-style-type: none">DébiteursPrêts et autres créances à long terme inclus dans « Autres éléments d'actif »	<ul style="list-style-type: none">Autres placements de portefeuille inclus dans « Autres éléments d'actifs »	<ul style="list-style-type: none">Créditeurs et charges à payerDette à long termeAutres passifs financiers à long terme

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Instruments financiers (suite)

Classement, comptabilisation et évaluation (suite)

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les placements de portefeuille disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur ou au coût dans le cas de placements en actions qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat étendu. Les actifs financiers classés comme prêts et créances, et autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode d'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Les frais de financement liés à du financement à long terme sont capitalisés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Compagnie utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Compagnie ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Compagnie documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. La Compagnie désigne également ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. La Compagnie évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

La Compagnie a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Compagnie utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Compagnie conclut des swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables, sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Compagnie conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écarts sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (suite)

Conformément à la comptabilité de couverture, la Compagnie applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentées dans les gains ou les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

i) Espèces et quasi-espèces et placements temporaires

Les espèces et quasi-espèces comprennent des placements hautement liquides, achetés trois mois ou moins avant leur échéance, et sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 décembre 2009, ces placements hautement liquides étaient constitués en des acceptations bancaires et des dépôts à terme.

Au 31 décembre 2009, les placements temporaires étaient constitués d'effets du marché monétaire de qualité supérieure. Ces placements temporaires, classés comme détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés à leur juste valeur.

j) Crédits d'impôt et aide gouvernementale

Les secteurs Télédiffusion et Loisir et divertissement peuvent tirer profit de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films, ainsi que les produits musicaux, et l'édition de magazines et de livres au Canada. De plus, les secteurs Technologies et communications interactives et Loisir et divertissement reçoivent des crédits d'impôt liés principalement à des activités de recherche et développement et des activités d'édition. L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de revenus ou de réduction des frais connexes, qu'ils soient capitalisés et amortis ou passés à la dépense, au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque les conditions de l'aide gouvernementale sont satisfaites.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Stocks

Les stocks sont évalués au coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif ou la méthode du coût moyen et à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les travaux en cours sont évalués en proportion de la valeur facturable des travaux complétés.

En particulier, les stocks du secteur Télédiffusion, qui sont composés principalement d'émissions, de droits de diffusion et de distribution, sont comptabilisés comme suit :

i) Émissions réalisées et productions en cours de réalisation

Les émissions réalisées et les productions en cours de réalisation ayant trait aux activités de diffusion sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les charges directes de biens et de services ainsi que la part de la main-d'œuvre et des frais généraux liées à chaque production. Le coût de chaque émission est imputé aux charges d'exploitation au moment de la diffusion.

ii) Droits de diffusion

Les droits de diffusion, pour l'essentiel, correspondent aux droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels ou de films. Le secteur Télédiffusion constate un stock au titre des droits de diffusion acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de diffusion lorsque la période de diffusion débute et que les conditions suivantes sont respectées : a) le coût de chaque émission, film ou série est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable ; b) les émissions, films ou séries ont été acceptés conformément aux conditions du contrat d'acquisition de droits de diffusion ; c) les émissions, films ou séries sont disponibles pour leur première présentation ou télédiffusion.

Les montants payés pour des droits de diffusion, avant que toutes les conditions ci-dessus ne soient respectées, sont comptabilisés comme droits de diffusion payés d'avance.

Les droits de diffusion sont classés à court ou à long terme, selon l'estimation de la période de diffusion établie par la direction. Ces droits sont imputés aux charges d'exploitation lors de la diffusion des produits télévisuels et des films sur la durée du contrat, en utilisant une méthode basée sur les revenus futurs et en fonction du nombre estimé de présentations à l'écran. Les droits de diffusion sont réduits à leur valeur de réalisation nette, lorsqu'elle excède le coût. Les droits de diffusion à payer sont répartis entre les éléments de passif à court ou à long terme, selon les modalités de paiement prévues aux contrats d'acquisition de la licence.

iii) Droits de distribution

Les droits de distribution comprennent les coûts d'acquisition des droits de distribution des produits télévisuels et des films et autres coûts d'exploitation qui procurent des avantages économiques futurs. La valeur de réalisation nette des droits de distribution représente la part du secteur Télédiffusion dans les revenus futurs estimatifs qui seront tirés, déduction faite des coûts futurs. Le secteur Télédiffusion constate un stock au titre des droits de distribution et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de distribution lorsque a) le coût du droit de distribution est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable ; b) le produit télévisuel ou le film a été accepté selon les termes prévus au contrat d'acquisition de droits de distribution ; c) le produit télévisuel ou le film est disponible pour distribution.

Les montants payés pour les droits de distribution, avant que toutes les conditions ci-dessus ne soient respectées, sont comptabilisés comme droits de distribution payés d'avance. Les droits de distribution sont imputés aux charges d'exploitation selon la méthode prévisionnelle par film qui prévoit que chaque droit soit amorti dans la proportion de ses revenus réalisés par rapport au total de ses revenus anticipés.

Les estimations des revenus liés à la distribution de produits télévisuels et de films sont revues périodiquement par la direction du secteur Télédiffusion et sont révisées au besoin. La valeur comptable des droits est réduite à la valeur de réalisation nette d'après cette évaluation, s'il y a lieu.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

l) Impôts sur le bénéfice

La Compagnie utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les modifications de taux se produisent. Une provision pour moins-value est constituée, s'il y a lieu, afin de réduire les éléments d'actif d'impôts futurs à un montant qui est jugé plus probable qu'improbable d'être réalisé.

Dans le cours normal des activités de la Compagnie, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dues à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation y afférentes sont en continuel changement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Compagnie reconnaît un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal n'est plus probable.

m) Placements à long terme

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les valeurs comptables des placements sont réduites à leurs valeurs marchandes estimatives lorsqu'un placement subit une moins-value durable.

n) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt sur le bénéfice s'y rapportant. Le prix coûtant représente les coûts d'acquisition ou de construction, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai ainsi que les intérêts liés à leur financement, jusqu'à la phase de production commerciale. Les coûts relatifs aux programmes de construction et de raccordement des réseaux d'alimentation et de distribution par câble et sans fil comprennent le matériel, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques. Les projets en cours peuvent aussi inclure des avances sur des équipements en construction. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les charges d'entretien et de réparation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie estimatives suivantes :

Éléments d'actif	Durée de vie estimative
Bâtiments	25 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 20 ans
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	3 à 20 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée du bail ou de la vie économique.

La Compagnie ne comptabilise pas d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour ses réseaux de distribution par câble. La Compagnie anticipe renouveler toutes ses ententes auprès des entreprises de services publics afin d'accéder à leurs structures dans le futur et, par conséquent, la date de mise hors service relative à ces actifs est indéterminable.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

o) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de perte de valeur et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est comparée avec sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Les actifs incorporels acquis qui ont une durée de vie utile indéfinie, tels que les licences de télédiffusion et les marques de commerce de publication sont également soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, et une perte de valeur est constatée dans les états consolidés des résultats pour un montant égal à l'excédent, le cas échéant.

Le coût des licences de spectre pour les SSFE comprend les coûts d'acquisition et les intérêts liés à leur financement durant la période de développement du réseau sans fil jusqu'à ce que le réseau soit prêt pour le service commercial. Au 31 décembre 2009, le réseau SSFE n'est pas prêt pour une utilisation commerciale.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Durée de vie estimative
Logiciels	3 à 7 ans
Relations clients	3 à 10 ans
Ententes de non-concurrence et autres	3 à 5 ans

Les actifs incorporels générés en interne sont essentiellement composés de coûts internes relatifs au développement de logiciels pouvant être utilisés en interne ou pour fournir des services aux clients. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application du logiciel commence et les coûts engagés avant cette phase sont comptabilisés en charges.

p) Rémunération à base d'actions

Le coût de rémunération afférent aux attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, est constaté sur le délai d'acquisition des droits à chaque exercice dans les frais d'exploitation. Les variations de la valeur intrinsèque des options d'achat d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement de l'obligation et du coût de rémunération.

Les unités d'actions différées (« UAD ») de la Compagnie sont constatées aux titres de charges de rémunération et de charges à payer lorsqu'elles sont attribuées. Les UAD sont réévaluées à chaque exercice, jusqu'à leur règlement, en fonction du cours des actions de la Compagnie et ses filiales.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

q) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Compagnie offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés.

i) Régimes de retraite à cotisations déterminées

En vertu de ses régimes de retraite à cotisations déterminées, la Compagnie verse des cotisations fixes aux régimes de retraite des employés participants et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations pour les contributions aux régimes de retraite à cotisations déterminées sont constatées à titre d'avantages sociaux dans les états consolidés des résultats lorsque les contributions deviennent exigibles.

ii) Régimes de retraite à prestations déterminées et avantages complémentaires à la retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées sont calculés selon des méthodes actuarielles et la capitalisation des régimes est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées constatés dans les états consolidés des résultats comprennent les éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice.
- L'amortissement de l'actif transitoire net initial, du coût des prestations au titre des services passés (à l'exception de certains régimes de retraite pour lesquels les coûts des prestations au titre des services passés sont constatés immédiatement aux résultats dès qu'ils sont engagés) et des modifications actuarielles, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue de service du groupe d'employés actifs qui adhèrent aux régimes.
- Les frais d'intérêts au titre des régimes de retraite, le rendement prévu de l'actif des régimes et l'amortissement des gains et des pertes actuariels nets cumulatifs non constatés, en excédant de 10,0 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations et de la juste valeur de l'actif des régimes, sur la durée résiduelle moyenne prévue de service du groupe d'employés actifs qui participent aux régimes.

Lorsqu'un événement engendre à la fois une compression de régime et un règlement, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

La Compagnie utilise la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice pour évaluer les actifs du régime aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime.

La Compagnie offre aussi à certains de ses employés à la retraite une protection d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant une méthodologie comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations déterminées. Les charges afférentes sont réglées par la Compagnie à mesure qu'elles deviennent exigibles.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

r) Tarifs assujettis à la réglementation du CRTC

Les activités du secteur Télécommunications sont assujetties à de la réglementation sur les tarifs de certains de ses services établie en fonction de régions géographiques, principalement par la *Loi sur les télécommunications* (Canada) et la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada), lesquelles sont gérées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »). Par conséquent, les revenus d'exploitation du secteur Télécommunications pourraient être affectés par des modifications à la réglementation ou par des décisions prises par les autorités réglementaires. La Compagnie ne choisit pas des conventions comptables qui diffèrent des PCGR du Canada, bien qu'elle soit assujettie à cette réglementation.

s) Modifications futures aux conventions comptables

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*, afin d'harmoniser la comptabilisation des regroupements d'entreprises et la présentation de la participation sans contrôle aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*, et établit de nouvelles directives sur la comptabilisation et l'évaluation à la juste valeur de tous les actifs et passifs de l'entreprise acquise. Les participations sans contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur part proportionnelle de la juste valeur des actifs et passifs identifiables. L'évaluation de la contrepartie transférée comprend dorénavant la juste valeur de toute contrepartie conditionnelle à la date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée comme passif sont comptabilisés dans les résultats. Les frais connexes liés à l'acquisition sont exclus du prix d'acquisition et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. De plus, les coûts de restructuration liés à un regroupement d'entreprises ne font plus partie de la répartition du prix d'acquisition et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le chapitre 1582 s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises réalisés dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces chapitres établissent de nouvelles directives pour la comptabilisation des participations sans contrôle et pour les transactions avec une participation sans contrôle. En vertu de ces nouveaux chapitres, la participation sans contrôle doit être présentée comme une composante distincte de l'avoir des actionnaires. Le bénéfice net est calculé avant la participation sans contrôle dans l'état des résultats pour être ensuite attribué aux actionnaires et à la participation sans contrôle. De plus, les changements dans la participation de la Compagnie dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de cette dernière sont comptabilisés comme des opérations sur capitaux propres. Ces chapitres s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, et doivent être adoptés simultanément avec le chapitre 1582.

Le 24 décembre 2009, le CPN de l'ICCA a publié l'Abrégé des délibérations 175 (« CPN-175 »), *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui sera applicable de façon prospective (avec l'application rétroactive permise) à des accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou sensiblement modifiés dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011. Le CPN-175 modifie les directives contenues dans le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, et établit des exigences supplémentaires en matière de constatation des revenus liés à des prestations multiples. De même, le CPN fournit des exigences de divulgations d'informations additionnelles. La Compagnie évalue l'impact potentiel de l'adoption du CPN-175 sur ses états financiers consolidés.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

2. FRAIS FINANCIERS

	2009		2008	
Intérêts sur la dette à long terme et sur les débentures échangeables	292,4	\$	300,2	\$
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	10,2		9,3	
(Gain) perte sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises	(4,7)		4,9	
Autres	1,2		(2,5)	
	299,1		311,9	
Intérêts capitalisés au prix coûtant des :				
Immobilisations	(6,7)		(0,3)	
Actifs incorporels	(33,4)		(12,5)	
	(40,1)		(12,8)	
	259,0	\$	299,1	\$

3. GAIN SUR ÉVALUATION ET CONVERSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2009		2008	
Gain sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(13,9)	\$	(47,2)	\$
(Gain) perte sur conversion des instruments financiers libellés en devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(24,6)		34,3	
(Gain) perte sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur	(23,0)		16,6	
Perte (gain) sur évaluation des débentures échangeables et d'un placement de portefeuille	1,8		(21,5)	
	(59,7)	\$	(17,8)	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

4. RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET AUTRES ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

a) Médias d'information

Charge pour restructuration

Le secteur Médias d'information est confronté à une profonde transformation mise en œuvre dans l'industrie des journaux depuis les dernières années et à un environnement économique difficile affectant ses revenus de publicité. Dans ce contexte, la Compagnie a mis en place diverses mesures de restructuration pour réduire les charges d'exploitation du secteur Médias d'information. À la suite de ces mesures, le secteur Médias d'information a enregistré une charge de restructuration de 26,3 M\$ en 2009 (33,3 M\$ en 2008) qui est principalement liée à l'abolition de postes dans plusieurs publications.

Continuité de la charge pour restructuration payable

	2009		2008	
Solde au début de l'exercice	29,7	\$	6,0	\$
Mesures de réduction d'effectifs	26,3		33,3	
Paiements	(24,0)		(9,6)	
Solde à la fin de l'exercice	32,0	\$	29,7	\$

Dépréciation d'actifs

La Compagnie a conclu que des tests de dépréciation ont été déclenchés à la suite des mesures de restructuration instaurées et de la perte d'un important contrat d'impression en 2008. Par conséquent, une charge de dépréciation de 0,4 M\$ liée à certains bâtiments, matériel et outillage a été enregistrée en 2009 (19,1 M\$ en 2008).

b) Autres secteurs

En 2009, les autres secteurs ont comptabilisé une charge pour restructuration de 2,0 M\$ (2,3 M\$ en 2008).

c) Autres éléments spéciaux

En 2009, la Compagnie a comptabilisé une perte sur la vente d'entreprises et autres éléments spéciaux de 0,9 M\$ (un gain de 0,1 M\$ en 2008).

5. DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET D'ACTIFS INCORPORELS

Au cours du quatrième trimestre 2008, le contexte économique difficile qui prévalait à ce moment a entraîné l'exécution d'un test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. Par suite de ce test, la Compagnie a conclu que l'écart d'acquisition de ces secteurs avait subi une perte de valeur. Au cours du deuxième trimestre 2009, la Compagnie a complété le test de dépréciation de l'écart d'acquisition. Une charge additionnelle de 5,6 M\$ a été constatée à titre de rajustement de la dépréciation préliminaire de 631,0 M\$ enregistrée au quatrième trimestre 2008. La charge additionnelle a été répartie comme suit : 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives.

De plus, au cours du deuxième trimestre 2009, la Compagnie a enregistré une charge de dépréciation de 8,0 M\$ au titre des marques de commerce de ses publications par suite de la réalisation de son test de dépréciation annuel. Une perte de valeur de 40,2 M\$ a été constatée pour les marques de commerce de publication au quatrième trimestre 2008.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

6. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, la Compagnie a procédé à des acquisitions ou a augmenté sa participation au sein de certaines entreprises qu'elle a comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats d'exploitation de ces entreprises ont été inclus aux états financiers consolidés de la Compagnie à compter de leur date d'acquisition respective.

2009

- En 2009, Quebecor Media a augmenté sa participation dans Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »), secteur Télédiffusion, de 50,90 % à 51,44 % lorsque Groupe TVA a racheté 253 300 actions classe B pour une contrepartie totale en espèces de 2,6 M\$, résultant en un écart d'acquisition de 0,2 M\$.
- En 2009, Quebecor Media a effectué des paiements conditionnels supplémentaires de 2,0 M\$ résultant en un écart d'acquisition d'un montant équivalent.

2008

- Le 2 juin 2008, Groupe TVA a racheté 3 000 642 actions classe B à un prix de 17,00 \$ l'action dans le cadre d'une offre de rachat importante pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$, dégageant un écart d'acquisition de 4,3 M\$. À la suite de cette transaction, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA est passée de 45,24 % à 50,90 %.
- En février 2008, Quebecor Media a acquis la totalité de la part des actionnaires sans contrôle de Nurun inc. (« Nurun »), secteur Technologies et communications interactives, dans le cadre de son offre d'achat à un prix de 4,75 \$ par action ordinaire pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$. Cette acquisition a dégagé un écart d'acquisition de 40,3 M\$. À la suite de cette transaction, les actions ordinaires de Nurun ont été radiées de la Bourse de Toronto.
- Quebecor Media a engagé et payé une contrepartie conditionnelle d'un montant de 5,0 M\$ au cours du premier trimestre 2008 relativement à l'acquisition de Groupe Sogides inc. (« Groupe Sogides »), secteur Loisir et divertissement, en 2005. Le paiement a été comptabilisé à l'écart d'acquisition.
- Quebecor Media a acquis des entreprises ou augmenté sa participation au sein d'entreprises, principalement dans le secteur Médias d'information, pour une contrepartie totale en espèces de 15,1 M\$, une contrepartie conditionnelle payable au 31 décembre 2008 de 1,0 M\$ et des contreparties conditionnelles additionnelles totalisant 6,0 M\$ basées sur l'atteinte de conditions spécifiques dans le futur. Ces acquisitions ont dégagé un écart d'acquisition de 11,1 M\$.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

6. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Les acquisitions d'entreprises en 2009 et en 2008 se résument comme suit :

	2009	2008
Éléments d'actif acquis		
Espèces et quasi-espèces	– \$	0,5 \$
Actif à court terme hors caisse	–	1,1
Immobilisations	–	3,1
Actifs incorporels	–	18,8
Écart d'acquisition ¹	2,2	60,7
Part des actionnaires sans contrôle	2,4	73,0
	4,6	157,2
Éléments de passif pris en charge		
Passif à court terme hors caisse	–	(2,9)
Impôts futurs	–	(6,1)
	–	(9,0)
Éléments d'actif nets acquis à la juste valeur	4,6 \$	148,2 \$
Contrepartie		
Espèces	3,6 \$	147,2 \$
Contrepartie conditionnelle payable	1,0	1,0
	4,6 \$	148,2 \$

¹ Aucun montant de l'écart d'acquisition n'est déductible aux fins des impôts sur le bénéfice en 2009 (0,7 M\$ en 2008).

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice des activités poursuivies se présentent comme suit :

	2009	2008
		(redressé, note 1 b))
Exigibles	29,7 \$	12,7 \$
Futurs	123,5	127,7
	153,2 \$	140,4 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (suite)

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les impôts sur le bénéfice selon le taux d'imposition réglementaire national de 30,9 % en 2009 (30,9 % en 2008) et les impôts sur le bénéfice à l'état consolidé des résultats :

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Impôts sur le bénéfice au taux d'imposition réglementaire national	213,1	\$	(63,2)	\$
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Incidence des écarts de taux d'imposition provinciaux	(0,4)		(3,1)	
Incidence fiscale de charges non déductibles, de revenus non imposables et des écarts entre les taux d'imposition courants et futurs	(23,7)		7,6	
Variation de la provision pour moins-value	(21,4)		8,5	
Variation des soldes d'impôts futurs liée à un changement des taux d'imposition pratiquement en vigueur	(15,2)		-	
Dépréciation de l'écart d'acquisition	1,7		196,4	
Autres	(0,9)		(5,8)	
Impôts sur le bénéfice	153,2	\$	140,4	\$

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Compagnie est la suivante :

	2009		2008	
				(redressé, note 1 b))
Pertes reportables	166,1	\$	233,2	\$
Créditeurs, charges à payer et revenus reportés	21,3		22,5	
Placements à long terme	13,0		21,4	
Immobilisations	(293,4)		(238,3)	
Dette à long terme, instruments financiers dérivés et débentures échangeables	(143,1)		(176,3)	
Écart d'acquisition, actifs incorporels et autres actifs	(107,5)		(74,1)	
Autres	13,7		3,2	
	(329,9)		(208,4)	
Provision pour moins-value	(93,7)		(133,2)	
Passif net d'impôts futurs	(423,6)	\$	(341,6)	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

7. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (suite)

Les actifs et passifs d'impôts futurs à court et à long terme se répartissent comme suit :

	2009		2008	
			(redressé, note 1 b))	
Actif d'impôts futurs :				
Court terme	49,8	\$	115,2	\$
Long terme	12,5		12,3	
	62,3		127,5	
Passif d'impôts futurs :				
Long terme	(485,9)		(469,1)	
Passif net d'impôts futurs	(423,6)	\$	(341,6)	\$

Au 31 décembre 2009, la Compagnie disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes opérationnelles pour un montant de 118,5 M\$ dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs, y compris 91,4 M\$ qui viennent à échéance de 2026 à 2029 et 27,1 M\$ sans échéance. La Compagnie disposait aussi de pertes en capital de 966,3 M\$ sans échéance qui doivent servir à réduire uniquement les gains en capital futurs.

La Compagnie n'a constaté aucun passif d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de ses filiales au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs étant donné qu'elle ne prévoit pas se départir ou rapatrier des fonds de ses placements, auquel cas ces bénéfices non répartis pourraient devenir imposables. À l'heure actuelle, ce passif ne peut pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) par le nombre moyen d'actions pondéré en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en tenant compte de l'effet potentiel dilutif de certaines options d'achat d'actions de la Compagnie et ses filiales.

Le tableau suivant présente le calcul du résultat par action de base et dilué :

	2009		2008	
			(redressé, note 1 b))	
Bénéfice (perte) tiré(e) des activités poursuivies	276,1	\$	(195,3)	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(1,0)		–	
Bénéfice (perte) tiré(e) des activités poursuivies, rajusté(e) de l'effet de dilution	275,1	\$	(195,3)	\$
Bénéfice net	277,7	\$	188,0	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(1,0)		–	
Bénéfice net, rajusté de l'effet de dilution	276,7	\$	188,0	\$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3		64,3	
Effet dilutif des options d'achat d'actions (en millions)	0,4		0,1	
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	64,7		64,4	

Le calcul du résultat par action dilué ne tient pas compte de l'effet potentiel dilutif de certaines options de la Compagnie et ses filiales puisque leur effet est non dilutif. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 669 148 options du régime de la Compagnie (1 667 102 en 2008), 269 610 options du régime de Quebecor Media (2 855 969 en 2008) et 975 155 options du régime de Groupe TVA (975 155 en 2008) ont été exclues du calcul du résultat par action dilué.

9. DÉBITEURS

	2009		2008	
Comptes clients	463,1	\$	427,1	\$
Autres	56,7		57,3	
	519,8	\$	484,4	\$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

10. STOCKS

	2009	2008
Matières premières et fournitures	27,3 \$	31,0 \$
Travaux en cours	14,3	17,3
Produits finis	83,4	91,6
Émissions, droits de diffusion et de distribution	51,1	53,6
	176,1 \$	193,5 \$

Le coût des stocks inclus dans les charges d'exploitation s'élève à 787,3 M\$ en 2009 (823,1 M\$ en 2008). Un montant total de 5,8 M\$ a été comptabilisé dans le coût des ventes pour la dépréciation des stocks, émissions, droits de diffusion et de distribution en 2009 (6,8 M\$ en 2008).

11. IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé/ dépréciation	Valeur nette comptable
Terrains	43,2 \$	– \$	43,2 \$
Bâtiments et améliorations locatives	467,4	149,0	318,4
Matériel et outillage	847,4	352,1	495,3
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	2 840,7	1 363,9	1 476,8
Projets en cours	164,9	–	164,9
	4 363,6 \$	1 865,0 \$	2 498,6 \$

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé/ dépréciation	Valeur nette comptable
			(redressé, note 1 b))
Terrains	42,6 \$	– \$	42,6 \$
Bâtiments et améliorations locatives	447,6	137,3	310,3
Matériel et outillage	865,8	426,1	439,7
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	2 466,2	1 086,5	1 379,7
Projets en cours	100,6	–	100,6
	3 922,8 \$	1 649,9 \$	2 272,9 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

12. ACTIFS INCORPORELS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé/ dépréciation	Valeur nette comptable
Licences de spectre pour les SSFE ¹	599,6 \$	– \$	599,6 \$
Logiciels	259,6	127,8	131,8
Relations clients, ententes de non-concurrence et autres	200,8	68,9	131,9
Marques de commerce de publication	105,6	48,2	57,4
Licences de télédiffusion	87,0	–	87,0
Projets en cours	45,0	–	45,0
	1 297,6 \$	244,9 \$	1 052,7 \$

	2008		
	(redressé, note 1 b))		
	Coût	Amortissement cumulé/ dépréciation	Valeur nette comptable
Licences de spectre pour les SSFE ¹	567,1 \$	– \$	567,1 \$
Logiciels	208,6	103,5	105,1
Relations clients, ententes de non-concurrence et autres	193,5	44,5	149,0
Marques de commerce de publication	105,6	40,2	65,4
Licences de télédiffusion	88,3	–	88,3
Projets en cours	11,0	–	11,0
	1 174,1 \$	188,2 \$	985,9 \$

¹ À la suite des enchères relatives aux licences de spectre pour les SSFE qui ont clôturé le 21 juillet 2008, Quebecor Media a acquis 17 nouvelles licences de spectre pour les SSFE couvrant la totalité de la province de Québec et certaines régions de l'Ontario, pour un montant total de 554,6 M\$. Ce montant a été payé en totalité par le secteur Télécommunications au cours du troisième trimestre 2008. De plus, des intérêts de 32,5 M\$ ont été capitalisés dans le coût de ces licences en 2009 (12,5 M\$ en 2008). Les licences de spectre ont été émises par Industrie Canada le 23 décembre 2008 pour une durée initiale de 10 ans.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

13. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2009		2008
			(redressé, note 1 b))
Émissions, droits de diffusion et de distribution	39,0	\$	31,8 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	28,8		22,9
Frais d'installation reportés	28,6		19,3
Autres	26,1		27,7
	122,5	\$	101,7 \$

14. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, la variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se présentait comme suit :

	2009				
	Solde au 31 décembre 2008	Acquisition (disposition) d'entreprises	Dépréciation (note 5)	Ajustement du prix d'acquisition et autres	Solde au 31 décembre 2009
Télécommunications	2 575,0	\$ (4,9)	\$ -	\$ -	2 570,1 \$
Médias d'information	818,9	1,0	(1,7)	(0,7)	817,5
Télédiffusion	54,7	0,2	-	-	54,9
Loisir et divertissement	38,4	-	(1,2)	-	37,2
Technologies et communications interactives	29,7	1,0	(2,7)	(1,6)	26,4
Total	3 516,7	\$ (2,7)	\$ (5,6)	\$ (2,3)	3 506,1 \$

	2008				
	Solde au 31 décembre 2007	Acquisition (disposition) d'entreprises	Dépréciation (note 5)	Ajustement du prix d'acquisition et autres	Solde au 31 décembre 2008
Télécommunications	2 576,9	\$ (1,9)	\$ -	\$ -	2 575,0 \$
Médias d'information	1 397,1	9,7	(595,0)	7,1	818,9
Télédiffusion	51,4	4,3	-	(1,0)	54,7
Loisir et divertissement	43,4	5,0	(10,0)	-	38,4
Technologies et communications interactives	12,5	40,9	(26,0)	2,3	29,7
Total	4 081,3	\$ 58,0	\$ (631,0)	\$ 8,4	3 516,7 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2009	Année d'échéance	2009	2008
Quebecor				
Facilité de crédit bancaire i)	5,41 %	2011	83,6 \$	77,7 \$
Autre emprunt ii)	3,89 %	2012	35,7	35,9
			119,3	113,6
Quebecor Media iii)				
Facilités de crédit bancaire iv)	2,27 %	2011-2013	422,4	505,4
Autre facilité de crédit v)	0,98 %	2015	63,8	74,4
Billets de premier rang vi)	7,75 %	2016	551,2	634,8
Billets de premier rang vii)	8,81 %	2016	698,1	799,1
			1 735,5	2 013,7
Vidéotron et ses filiales iii)				
Facilités de crédit bancaire viii)	– %	2012-2018	–	207,7
Billets de premier rang ix)	6,59 %	2014	689,2	800,4
Billets de premier rang x)	6,44 %	2015	183,4	212,4
Billets de premier rang xi)	9,37 %	2018	741,2	546,1
			1 613,8	1 766,6
Corporation Sun Media et ses filiales iii)				
Facilités de crédit bancaire xii)	1,98 %	2012	38,3	48,5
Billets de premier rang xiii)	7,88 %	2013	213,8	245,7
			252,1	294,2
Osprey Media iii)				
Facilités de crédit bancaire xiv)	2,38 %	2011	114,2	132,3
Groupe TVA et ses filiales iii)				
Facilités de crédit bancaire xv)	5,21 %	2012-2014	89,9	93,8
Total de la dette à long terme			3 924,8	4 414,2
Variations de la juste valeur liée aux risques de				
taux d'intérêt couverts			16,8	52,0
Ajustement lié aux dérivés incorporés			(17,1)	24,7
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			(44,0)	(41,5)
			(44,3)	35,2
			3 880,5	4 449,4
Moins la tranche échéant à court terme				
			68,6	42,3
			3 811,9 \$	4 407,1 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. DETTE À LONG TERME (suite)

- i) La facilité de crédit de Quebecor, renouvelée en novembre 2009, est un crédit à court terme renouvelable annuellement de 150,0 M\$ (187,5 M\$ en 2008). Dans le cas où elle n'est pas renouvelée, les sommes empruntées sont converties en crédit à terme d'un an. En vertu de cette facilité de crédit, la disponibilité dépend de la valeur au marché d'une partie de la participation de la Compagnie dans Quebecor Media. L'entente de crédit régissant cette facilité de crédit comprend des clauses restrictives limitant la capacité de la Compagnie d'encourir des emprunts additionnels. Les sommes empruntées portent intérêt à des taux variables fondés sur les acceptations bancaires, à des taux interbancaires offert à Londres (« TIOL ») ou au taux préférentiel du Canada, majorés d'une prime. La facilité de crédit est garantie par un nombre limité d'actions détenues dans Quebecor Media.
- ii) En juillet 2009, la Compagnie a converti le prêt qu'elle avait contracté pour financer l'agrandissement de son siège social en un prêt hypothécaire. Le prêt porte intérêt à un taux fixe, payable mensuellement, et vient à échéance en août 2012. La Compagnie doit rembourser le capital en versements mensuels et le solde à la fin du terme. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble arbitrant le siège social. Au 31 décembre 2009, 35,7 M\$ avaient été prélevés sur ce prêt (35,9 M\$ en 2008).
- iii) Les dettes de ces filiales ne sont pas garanties par Quebecor.
- iv) Les facilités de crédit de Quebecor Media comportent i) un prêt à terme « A » pour un montant de 125,0 M\$ portant intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement, et venant à échéance en janvier 2011 ; ii) un prêt à terme « B » pour un montant de 350,0 M\$US, portant intérêt au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime de 1,0 %, ou au TIOL, majoré d'une prime de 2,0 %, et venant à échéance en janvier 2013 ; et iii) un crédit renouvelable pour un montant total de 100,0 M\$, portant intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement et venant à échéance en janvier 2011. Ces facilités de crédit comportent des clauses restrictives liées à certains ratios financiers et qui limitent la déclaration et le paiement de dividendes ou d'autres distributions. Elles sont garanties par des droits sur tous les biens meubles et actifs de Quebecor Media (principalement des actions de ses filiales) détenus présentement ou acquis ultérieurement. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des actifs de Quebecor Media garantissant les facilités de crédit était de 4 116,0 M\$ (3 772,1 M\$ en 2008, tel que redressé). Quebecor Media devra rembourser le prêt à terme « A » en versements trimestriels correspondant à 2,5 % du montant en capital pendant les trois premières années du terme, à 5,0 % durant la quatrième année du terme et à 12,5 % durant la cinquième année du terme. Le prêt à terme « B » devra être remboursé en versements trimestriels correspondants à 0,25 % du montant en capital et le solde à l'échéance. Au 31 décembre 2009, aucun montant (4,0 M\$ en 2008) n'a été prélevé sur le crédit renouvelable alors que des montants de 68,7 M\$ (89,8 M\$ en 2008) et de 353,7 M\$ (411,6 M\$ en 2008) avaient été prélevés sur le prêt à terme « A » et le prêt à terme « B », respectivement.
- v) La facilité de crédit à long terme conclue avec Société Générale (Canada) pour l'équivalent en dollars canadiens de 59,4 M€ porte intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une prime, et vient à échéance en 2015. La facilité de crédit est garantie par tous les biens et actifs de Quebecor Media détenus présentement ou acquis ultérieurement. Cette facilité comprend majoritairement les mêmes clauses restrictives que les facilités de crédit décrites en iv).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. DETTE À LONG TERME (suite)

- vi) En janvier 2006, Quebecor Media a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 525,0 M\$US pour un produit net de 609,0 M\$, exclusion faite des frais d'émission de 9,0 M\$. Les billets portent intérêt à un taux de 7,75 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance en mars 2016. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Quebecor Media, y compris des restrictions sur sa capacité à encourir de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Ces billets sont non garantis et sont rachetables au gré de Quebecor Media moyennant une prime décroissante à compter du 15 mars 2011.
- vii) En octobre 2007, Quebecor Media a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 700,0 M\$US à un prix équivalent à 93,75 % du montant nominal, pour un produit net de 672,2 M\$, y compris les intérêts courus de 16,6 M\$ avant les frais de financement de 9,8 M\$. Les billets de premier rang portent intérêt à 7,75 % pour un taux d'intérêt effectif de 8,81 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance en mars 2016. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Quebecor Media, y compris des restrictions sur sa capacité à encourir de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Ces billets sont non garantis et sont rachetables au gré de Quebecor Media moyennant une prime décroissante à compter du 15 mars 2011.
- viii) Les facilités de crédit garanties de premier rang comprennent une facilité de crédit renouvelable garantie de 575,0 M\$ venant à échéance en avril 2012 et une facilité de crédit à l'exportation garantie de 75,0 M\$ fournissant un prêt à terme venant à échéance en juin 2018. La facilité de crédit renouvelable porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel du Canada, plus une marge, en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron ltée (« Vidéotron »). Les prélèvements sur la facilité de crédit à l'exportation garantie portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge. Les facilités de crédit garanties de premier rang sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs corporels et incorporels, actuels et futurs, de Vidéotron et ses filiales. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit garanties de premier rang de Vidéotron était de 4 690,6 M\$ (5 105,3 M\$ en 2008, tel que redressé). Les facilités de crédit garanties de premier rang comportent des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers et certaines restrictions quant au paiement de dividendes et aux acquisitions et dispositions d'actifs.

En novembre 2009, Vidéotron a contracté la facilité « B » de la convention de crédit offrant une facilité de crédit à terme non garantie d'un montant maximum égal à la différence entre 100,0 M\$US et le total de l'équivalent en dollars U.S. de chaque prélèvement sur la facilité de crédit à l'exportation garantie de la Compagnie. Cette facilité vient à échéance en avril 2016 et porte intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge. Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité.

- ix) En octobre 2003, une première série des billets de premier rang d'un montant en capital de 335,0 M\$US a été émise à un prix d'escompte équivalent à 99,08 % du montant nominal, pour un produit net de 445,6 M\$, avant les frais d'émission de 7,6 M\$. En novembre 2004, une deuxième série des billets de premier rang d'un montant en capital de 315,0 M\$US a été émise à prime équivalent à 105,0 % du montant nominal, pour un produit net de 405,1 M\$, y compris les intérêts courus de 8,9 M\$ et avant les frais d'émission de 7,4 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 6,875 %, pour un taux d'intérêt effectif moyen de 6,59 %, payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, et viennent à échéance en janvier 2014. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à son endettement supplémentaire, et sont non garantis. Les billets de premier rang sont garantis par des filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets sont rachetables, au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, le 15 janvier 2009 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. DETTE À LONG TERME (suite)

- x) Le 16 septembre 2005, des billets de premier rang d'un montant en capital de 175,0 M\$US ont été émis à un prix d'escompte équivalent à 99,5 %, pour un produit net de 205,2 M\$, avant les frais d'émission de 3,8 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 6,375 %, pour un taux d'intérêt effectif de 6,44 %, payables semestriellement le 15 décembre et le 15 juin, et viennent à échéance le 15 décembre 2015. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à son endettement supplémentaire, et sont non garantis. Les billets de premier rang sont garantis par des filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets sont rachetables, au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, le 15 décembre 2010 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.
- xi) En avril 2008, Vidéotron a émis une première série des billets de premier rang pour un montant en capital total de 455,0 M\$US à un prix d'escompte équivalent à 98,43 % du montant nominal, pour un produit net de 457,3 M\$, avant les frais de financement de 9,5 M\$. En mars 2009, Vidéotron a émis une deuxième série des billets de premier rang pour un montant en capital total de 260,0 M\$ US à un prix d'escompte équivalent à 98,625 % du montant nominal, pour un produit net de 332,4 M\$, y compris les intérêts courus de 6,9 M\$ et déduction faite des frais de financement de 6,9 M\$. Les billets de premier rang portent intérêt à 9,125 %, pour un taux d'intérêt effectif moyen de 9,37 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance le 15 avril 2018. Ces billets ne sont pas garantis et comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à la capacité de cette dernière à contracter de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Les billets sont garantis par certaines filiales spécifiques de Vidéotron et sont remboursables au gré de Vidéotron, moyennant une prime décroissante, à compter du 15 avril 2013.
- xii) Les facilités de crédit de Corporation Sun Media comportent i) un crédit renouvelable pour un montant total de 70,0 M\$, échéant en octobre 2012 et ii) un prêt à terme « C » pour un montant total de 40,0 M\$, échéant également en octobre 2012. Les facilités de crédit sont garanties par tous les biens et actifs de Corporation Sun Media et ses filiales, actuels ou acquis ultérieurement. Les facilités de crédit comportent des clauses restrictives liées à certains ratios financiers et qui limitent la déclaration et le paiement de dividendes et autres distributions. Au 31 décembre 2009, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit était de 1 200,4 M\$ (1 307,6 M\$ en 2008). Tout montant emprunté en vertu du crédit renouvelable porte intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes et (ou) au taux préférentiel du Canada, plus une marge applicable déterminée par les ratios financiers. Les avances en vertu du prêt à terme « C » portent intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes plus une marge de 1,50 % par année ou au taux préférentiel du Canada plus une marge de 0,50 % par année. Au 31 décembre 2009, aucun montant (10,0 M\$ en 2008) n'a été prélevé sur le crédit renouvelable, alors que le prêt à terme « C » avait été utilisé pour un montant de 38,3 M\$ (38,5 M\$ en 2008).
- xiii) En février 2003, Corporation Sun Media a émis des billets de premier rang pour un montant en capital de 205,0 M\$ US à un prix d'escompte équivalent à 98,29 % du montant nominal pour un produit net de 306,8 M\$ avant les frais d'émission de 8,4 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,625 %, pour un taux d'intérêt effectif de 7,88 %, payables semestriellement le 15 février et le 15 août, et viennent à échéance en février 2013. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Corporation Sun Media, y compris des restrictions quant à sa capacité de contracter de nouvelles dettes ou à effectuer d'autres distributions, et sont non garantis. Les billets sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de Corporation Sun Media, le 15 février 2008 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

15. DETTE À LONG TERME (suite)

- xiv) Les facilités de crédit de Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») comportent un crédit renouvelable pour un montant de 65,0 M\$ et une facilité de crédit à terme pour un montant de 114,8 M\$ (133,3 M\$ en 2008), échéant en janvier 2011. Les facilités de crédit portent intérêt au taux préférentiel du Canada ou au taux des acceptations bancaires canadiennes, plus une marge applicable déterminée par les ratios financiers. Ces facilités comportent également des clauses restrictives liées, entre autres, à certains ratios financiers et qui limitent la déclaration et le paiement de toutes distributions. Les facilités de crédit sont garanties par des droits sur tous les actifs d'Osprey Media et sa filiale. Aux 31 décembre 2009 et 2008, aucun montant n'a été utilisé sur la facilité de crédit renouvelable, alors que la facilité à terme a été utilisée pour un montant de 114,2 M\$ (132,3 M\$ en 2008).
- xv) En décembre 2009, Groupe TVA a renouvelé sa facilité de crédit renouvelable et a conclu une nouvelle facilité de crédit à terme. Les facilités de crédit de Groupe TVA sont constituées d'une facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$, venant à échéance en décembre 2012, et d'une facilité de crédit à terme de 75,0 M\$, venant à échéance en décembre 2014. La facilité de crédit renouvelable de Groupe TVA porte intérêt au taux préférentiel d'une banque à charte du Canada ou au taux des acceptations bancaires, plus une marge variable déterminée par certains ratios financiers, tandis que le prêt à terme porte intérêt à un taux de 5,54 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre. Les facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives, y compris l'obligation de maintenir certains ratios financiers. Au 31 décembre 2009, 14,9 M\$ (93,8 M\$ en 2008) ont été utilisés sur la facilité de crédit renouvelable, alors que la facilité de crédit à terme a été utilisée pour un montant de 75,0 M\$.

Au 31 décembre 2009, la Compagnie et ses filiales respectaient toutes les clauses restrictives de leurs dettes.

Le capital à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffre comme suit :

2010	68,6	\$
2011	228,7	
2012	100,9	
2013	567,1	
2014	774,8	
2015 et ultérieurement	2 184,7	

16. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2009		2008	
Passif découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires à la retraite constitués (note 25)	62,6	\$	67,7	\$
Revenus reportés	43,4		35,5	
Rémunération à base d'actions ¹	14,3		5,0	
Débitures échangeables et autres	9,1		8,8	
	129,4	\$	117,0	\$

¹ La portion à court terme d'un montant de 8,1 M\$ de la rémunération à base d'actions est comprise dans les créditeurs et charges à payer (4,7 M\$ en décembre 2008).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

16. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (suite)

Les principales conditions relatives aux débetures échangeables se détaillent comme suit :

Débetures échangeables série 2001

Les débetures échangeables série 2001 sont dorénavant garanties par la contrepartie minimale obtenue dans le cadre du plan de réorganisation de World Color Press, Inc. (« WCP », anciennement Quebecor World Inc.) depuis le 21 juillet 2009 et ne peuvent plus être échangées contre les titres sous-jacents de WCP (note 26). Les autres conditions liées aux débetures échangeables série 2001 n'ont pas changé et demeurent applicables. Par conséquent, les débetures viennent à échéance en 2026 et le montant total nominal en circulation est de 425,0 M\$. La Compagnie peut effectuer, à son gré, un paiement en espèces égal à la contrepartie minimale obtenue en échange de ses actions de WCP. Cependant, le règlement des débetures durant les 10 premières années à la suite de leur émission pourrait entraîner une pénalité pour l'émetteur. Ces débetures portent intérêt, payable semi-annuellement, au taux de 1,5 %. Les espèces et quasi-espèces en fiducie au 31 décembre 2009 comprenaient un montant de 3,2 M\$ (3,2 M\$ en 2008) qui servira au paiement des intérêts sur cette débeture.

Débetures échangeables série Abitibi

Chaque débeture à taux flottant série Abitibi d'une valeur nominale de 1 000 \$ est échangeable contre 5,1 actions ordinaires d'AbitibiBowater Canada Inc. (« AbitibiBowater ») présentement détenues par la Compagnie, soit un nombre total de 2 806 244 actions ordinaires (les « titres sous-jacents »). Ces débetures sont garanties par les titres sous-jacents et sont échangeables en tout temps, au gré du porteur, contre les titres sous-jacents au taux de conversion fixe. Le montant total nominal des débetures en circulation est de 554,9 M\$. Au lieu de livrer les titres sous-jacents, la Compagnie peut effectuer, à son gré, un paiement en espèces égal à la valeur boursière des titres sous-jacents au moment de la demande. Au 31 décembre 2009, AbitibiBowater est sous la loi sur la protection contre les créanciers et par conséquent, les actions ordinaires de AbitibiBowater n'ont aucune valeur. Le règlement des débetures durant les 10 premières années à la suite de leur émission pourrait entraîner une pénalité pour l'émetteur. Ces débetures portent intérêt, payable trimestriellement, au taux de 1,5 % plus un pourcentage variable qui est en fonction du taux de dividende sur les titres sous-jacents. Les espèces et quasi-espèces en fiducie comprennent un montant de 2,1 M\$ au 31 décembre 2009 (2,1 M\$ en 2008) qui servira au paiement des intérêts sur cette débeture.

17. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

La part des actionnaires sans contrôle représente les participations détenues par les actionnaires sans contrôle dans les actions de participation des filiales de Quebecor. Au 31 décembre 2009, les parts des actionnaires sans contrôle les plus importantes étaient les suivantes :

Filiale	Part des actionnaires sans contrôle	
	% vote	% économique
Quebecor Media	45,28 %	45,28 %
Groupe TVA ¹	0,05 %	48,56 %

¹ Groupe TVA est une filiale de Quebecor Media. Le pourcentage de la part des actionnaires sans contrôle représente la participation des actionnaires sans contrôle dans les actions participantes de la filiale Quebecor Media.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

18. CAPITAL-ACTIONS

a) Capital-actions autorisé

Actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions A »), chaque action donnant droit à 10 votes, autorisés en nombre illimité, convertibles en tout temps en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote), à raison d'une action contre une action.

Actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions B »), autorisées en nombre illimité, convertibles en actions A à raison d'une action contre une action uniquement si une offre publique d'achat visant les actions A est faite aux porteurs d'actions A sans être faite en même temps et aux mêmes conditions aux porteurs d'actions B, aux seules fins de permettre aux détenteurs d'actions B d'accepter l'offre et sous réserve de certaines autres conditions prévues aux statuts, y compris l'acceptation de l'offre par le porteur majoritaire.

Les porteurs d'actions B ont le droit d'élire au conseil d'administration de Quebecor un nombre de membres représentant 25 % de la totalité du conseil. Les porteurs d'actions A ont le droit d'élire les autres membres du conseil d'administration.

b) Capital-actions émis et en circulation

	Actions A		Actions B	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 31 décembre 2008	21 855 371	9,7 \$	42 461 651	336,9 \$
Conversion d'actions A en actions B	(1 739 640)	(0,8)	1 739 640	0,8
Solde au 31 décembre 2009	20 115 731	8,9 \$	44 201 291	337,7 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

a) Régimes de Québec

i) Régime d'options d'achat d'actions

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions créé par la Compagnie, 6 500 000 actions B ont été réservées pour les administrateurs, les membres de la haute direction, les cadres supérieurs et les autres employés clés de la Compagnie et ses filiales. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré des actions B de la Compagnie sur la Bourse de Toronto pour les derniers cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options et la durée maximale d'une option est de 10 ans à partir de la date d'octroi. Les options peuvent normalement être levées comme suit : 1/3 après un an, 2/3 après deux ans et 100 % trois ans après l'octroi initial. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : acquérir des actions B de la Compagnie au prix d'exercice de l'option correspondante ou recevoir de la Compagnie un paiement en espèces représenté par la différence entre la valeur marchande des actions sous-jacentes à leur option et le prix d'exercice de l'option. Le conseil d'administration de la Compagnie peut, à sa discrétion, déterminer d'autres modalités d'exercice lors de l'octroi.

Le tableau suivant résume les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	2 318 130	30,24 \$	1 850 065	31,12 \$
Octroyées	930 715	19,16	483 065	26,79
Exercées	(10 000)	16,86	—	—
Annulées	(652 349)	34,82	(15 000)	27,64
Solde à la fin de l'exercice	2 586 496	25,15 \$	2 318 130	30,24 \$
Options pouvant être exercées				
à la fin de l'exercice	1 295 688	28,59 \$	1 676 443	31,06 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 10 000 options d'achat d'actions de la Compagnie ont été exercées pour une contrepartie minimale en espèces (aucune en 2008).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2009 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
18,38 à 24,24 \$	1 313 283	8,06	20,25 \$	382 567	22,92 \$
25,87 à 32,25	1 159 065	4,89	29,17	837 022	30,09
32,26 à 40,66	114 148	7,89	40,66	76 099	40,66
18,38 à 40,66 \$	2 586 496	6,63	25,15 \$	1 295 688	28,59 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

a) Régimes de Québec (suite)

ii) Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'UAD de Québec a été instauré à l'intention des administrateurs de la Compagnie. Aux termes de ce régime, chaque administrateur reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD, chaque partie représentant au moins 50 % de ses honoraires annuels. Sous réserve de certaines conditions, chaque administrateur peut choisir de recevoir sous forme d'UAD jusqu'à 100 % des honoraires totaux à lui être versés pour ses services en tant qu'administrateur. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions catégorie B de la Compagnie à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date d'octroi. Les UAD donneront aux détenteurs le droit de recevoir des dividendes qui seront versés sous forme d'UAD supplémentaires au même taux qui s'appliquerait à des dividendes versés sporadiquement sur les actions catégorie B de la Compagnie. Sous réserve de certaines limitations, les UAD sont rachetées par la Compagnie lorsqu'un participant cesse d'être un administrateur de la Compagnie. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD correspond à la juste valeur marchande d'une action catégorie B de la Compagnie à la date du rachat. Aux 31 décembre 2009 et 2008, le nombre total d'UAD en circulation aux termes de ce régime était de 107 855 et de 106 794, respectivement.

b) Régime d'options d'achat d'actions de Québec Media

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions instauré par Québec Media, 6 180 140 actions ordinaires de Québec Media ont été réservées pour les administrateurs, les membres de la haute direction, les cadres supérieurs et les autres employés clés de Québec Media et ses filiales. Chaque option peut être exercée au cours des 10 années suivant la date d'octroi, à un prix d'exercice n'étant pas inférieur à la juste valeur des actions ordinaires, au moment de l'octroi, tel que déterminé par le conseil d'administration de Québec Media (advenant que les actions ordinaires de Québec Media ne soient pas inscrites à une Bourse reconnue au moment de l'octroi) ou le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des actions ordinaires de Québec Media sur les marchés boursiers où ces actions sont inscrites à l'octroi. Tant et aussi longtemps que les actions ordinaires de Québec Media n'auront pas été inscrites à une Bourse reconnue, les détenteurs d'options pourront exercer leurs options acquises, du 1^{er} mars au 30 mars, du 1^{er} juin au 29 juin, du 1^{er} septembre au 29 septembre et du 1^{er} décembre au 30 décembre. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : exercer leur droit de recevoir un montant en espèces (égal à la différence entre le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'exercice des options visant des actions ordinaires de Québec Media à la Bourse où de telles actions sont cotées au moment où les options sont exercées ou à la juste valeur marchande des actions ordinaires, telle que déterminé par le conseil d'administration de Québec Media, et le prix d'exercice des options pouvant être exercées) ou, sous certaines conditions, souscrire à des actions ordinaires de Québec Media au prix d'exercice des options. À l'exception de certaines circonstances et à moins que le comité de rémunération en décide autrement, les options sont acquises sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité de rémunération au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq ans dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre ans dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; ou iii) en portions égales sur une période de trois ans dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. L'acquisition sur 1 025 610 options est également soumise à i) des critères de rendement non liés au marché tels que la réalisation de la croissance future des revenus, les marges du BAIIA et la part du marché ou à ii) des critères de rendement liés au marché tel que la réalisation de cibles spécifiques quant à la juste valeur des actions de la Compagnie dans le futur.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS (suite)

b) Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	3 843 297	41,05 \$	7 029 857	32,25 \$
Octroyées	671 000	37,19	110 000	46,84
Exercées	(304 422)	25,66	(2 824 012)	19,00
Annulées	(883 806)	43,76	(472 548)	43,21
Solde à la fin de l'exercice	3 326 069	40,96 \$	3 843 297	41,05 \$
Options pouvant être exercées				
à la fin de l'exercice	564 636	39,74 \$	232 903	32,14 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 304 422 options d'achat d'actions de Quebecor Media ont été exercées pour une contrepartie en espèces de 4,5 M\$ (2 824 012 options d'achat d'actions pour 94,1 M\$ en 2008).

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2009 :

Fourchette des prix d'exercice	Nombre	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
15,19 à 21,75 \$	17 498	4,13	21,09 \$	17 498	21,09 \$
22,98 à 33,41	503 008	6,14	31,08	169 057	30,73
35,90 à 50,51	2 805 563	9,04	42,86	378 081	44,64
15,19 à 50,51 \$	3 326 069	8,58	40,96 \$	564 636	39,74 \$

Advenant que toutes les options pouvant être levées au 31 décembre 2009 pour acquérir les actions ordinaires de Quebecor Media aient été exercées et que le détenteur ait décidé d'acquérir les actions ordinaires, la participation de la Compagnie dans Quebecor Media serait passée de 54,72 % à 54,15 % (54,72 % à 53,99 % au 31 décembre 2008).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

c) Régimes d'options d'achat d'actions de Groupe TVA

- (i) Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction et des administrateurs

En vertu de ce régime d'options d'achat d'actions, 2 200 000 actions classe B de Groupe TVA ont été réservées pour les membres de la haute direction et les administrateurs de Groupe TVA et ses filiales. Les termes et conditions des options octroyées sont déterminés par le comité de rémunération de Groupe TVA. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur au prix de clôture des actions classe B sur la Bourse de Toronto la journée précédant l'octroi de l'option. Les options octroyées avant janvier 2006 sont normalement acquises en portion égale sur une période de quatre ans dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi. Depuis janvier 2006, à moins que le comité de rémunération n'en décide autrement, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité de rémunération au moment de l'octroi : i) en portion égale sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portion égale sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; iii) en portion égale sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 1/3% est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut excéder 10 ans. Les détenteurs d'options peuvent, au moment de la levée de leurs options, choisir de recevoir un paiement en espèces de Groupe TVA égal au nombre d'actions à l'égard desquelles les options sont levées, multiplié par le montant par lequel la valeur marchande des actions classe B excède le prix d'exercice des actions sous-jacentes à leur option, ou selon certaines modalités, exercer leurs options d'acquérir des actions classe B de Groupe TVA au prix d'exercice. La valeur marchande est définie comme la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA des cinq derniers jours de Bourse précédant le jour auquel l'option est levée.

Le tableau suivant résume les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009		2008	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	975 155	16,16 \$	983 693	16,16 \$
Annulées	–	–	(8 538)	15,81
Solde à la fin de l'exercice	975 155	16,16 \$	975 155	16,16 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	428 383	17,47 \$	185 144	19,20 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

19. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

c) Régimes d' options d' achat d' actions de TVA Group (suite)

(i) Régime d' options d' achat d' actions à l' intention de la haute direction et des administrateurs (suite)

Le tableau suivant résume l' information relative aux options d' achat d' actions en circulation au 31 décembre 2009 :

Fourchette des prix d' exercice	Nombre	Options en circulation			Options pouvant être exercées		
		Nombre moyen pondéré d' années avant l' échéance	Prix d' exercice moyen pondéré		Nombre	Prix d' exercice moyen pondéré	
14,50 à 16,40	\$ 781 024	7,41	14,98	\$	251 158	15,08	\$
16,41 à 21,38	194 131	4,86	20,90		177 225	20,87	
14,50 à 21,38	\$ 975 155	6,90	16,16	\$	428 383	17,47	\$

Advenant que toutes les options pouvant être levées au 31 décembre 2009 pour acquérir les actions classe B de Groupe TVA aient été exercées et que le détenteur ait décidé d' acquérir les actions classe B, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA serait passée de 51,44 % à 50,53 % (50,90 % à 50,51 % au 31 décembre 2008).

(ii) Régimes d' actionnariat à l' intention des cadres et des employés

En 1998, Groupe TVA a instauré un régime d' actionnariat visant 375 000 actions classe B de Groupe TVA, à l' intention de ses cadres et un régime d' actionnariat visant 375 000 actions classe B à l' intention de ses employés. En vertu de ces régimes, les participants peuvent souscrire aux actions selon des modalités et des conditions liées à leur niveau de rémunération. Les actions seront souscrites pour un prix correspondant à 90 % de la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA sur la Bourse de Toronto dans les cinq jours de Bourse précédant la levée. Les plans prévoient aussi des modalités de financement sans intérêt. Aucune action de classe B n' a été émise en vertu de ces régimes au cours des trois dernières années. Aux 31 décembre 2009 et 2008, le solde des actions classe B de Groupe TVA pouvant être émises en vertu du régime à l' intention des cadres est de 332 643 actions et le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime à l' intention des employés est de 229 753 actions.

d) Tous les régimes de rémunération à base d' actions

Pour l' exercice terminé le 31 décembre 2009, une charge de rémunération consolidée nette de 18,9 M\$ liée à tous les régimes d' options d' achat d' actions a été enregistrée (un renversement net de 19,4 M\$ en 2008).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

20. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	Couvertures de flux de trésorerie	Total
Solde au 31 décembre 2007	(331,5) \$	9,7 \$	(321,8) \$
Autres éléments du résultat étendu	332,5	(38,2)	294,3
Solde au 31 décembre 2008	1,0	(28,5)	(27,5)
Autres éléments du résultat étendu	(1,8)	18,3	16,5
Solde au 31 décembre 2009	(0,8) \$	(10,2) \$	(11,0) \$

Un montant de 3,6 M\$ (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle) lié aux instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie est prévu être reclassé aux résultats au cours des 12 prochains mois (note 27), alors que le solde restant du cumul des autres éléments du résultat étendu devrait se renverser sur une période de 8 ans et demi.

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Baux et ententes d'achats

La Compagnie loue des locaux et des équipements en vertu de contrats de location-exploitation et s'est engagée à long terme pour l'achat de services, d'équipements et de droits de diffusion et de distribution, pour lesquels les paiements totaux exigibles s'élèvent à 345,9 M\$. Les paiements minimaux pour les années futures sont les suivants :

	Baux	Autres engagements
2010	48,5 \$	83,1 \$
2011	33,3	45,7
2012	27,9	22,5
2013	21,6	5,5
2014	15,7	2,0
2015 et ultérieurement	37,4	2,7

Les dépenses liées aux contrats de location-exploitation de la Compagnie et ses filiales s'établissaient à 45,5 M\$ en 2009 (43,5 M\$ en 2008).

b) Éventualités

- i) Des poursuites contre certaines filiales de la Compagnie ont été engagées par une autre compagnie à l'égard de contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression. Comme tous les litiges soumis au processus judiciaire, le dénouement de ces poursuites est impossible à déterminer avec certitude. Cependant, la direction de la Compagnie est d'avis que ces poursuites sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Un certain nombre d'autres poursuites engagées contre la Compagnie et ses filiales sont en instance. La direction de la Compagnie et ses filiales est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Compagnie.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

21. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

b) Éventualités (suite)

- ii) En 2003 et en 2004, des sociétés, y compris Vidéotron et Groupe TVA, ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licence de la partie II, devant être payés annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et distributeurs de radiodiffusion, constituaient en fait et en droit une taxe non autorisée par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada). À la suite d'un jugement de la Cour d'appel fédérale rendu en 2008 qui renversait un premier jugement de la Cour fédérale favorable aux parties demanderesse, une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada avait été autorisée en 2008 dans le cadre de ce litige.

Le 7 octobre 2009, les parties en instance, y compris Vidéotron et Groupe TVA, ont convenu d'un règlement à l'amiable en vertu duquel les sociétés demanderesse se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licence de la partie II impayés pour la période entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2009. En raison de ce règlement, la Compagnie a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 42,8 M\$ représentant les droits de licence de la partie II impayés au 31 août 2009. De plus, en vertu du règlement à l'amiable, le gouvernement s'est engagé à recommander au CRTC de modifier sa réglementation afin de limiter le montant des droits de licence de la partie II pour la période subséquente au 31 août 2009.

22. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Compagnie met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Compagnie a fourni des garanties au locateur de certains de ses baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2015. Si la Compagnie manque à ses engagements en vertu des ententes, la Compagnie devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2009, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 27,2 M\$ et la Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Compagnie peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Compagnie s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, la Compagnie s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par les sous-traitants et fournisseurs de la Compagnie. En raison de la nature de ces ententes, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques financiers de la Compagnie sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Compagnie, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Compagnie.

À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Compagnie et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Compagnie et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars canadiens la totalité des versements sur leurs dettes libellées en dollars américains (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisation libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Compagnie et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Compagnie et ses filiales désignent leurs instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

a) Description des instruments financiers dérivés

- i) Contrats de change à terme

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux moyen de change	Montant de référence
Quebecor Media			
\$/€	À moins d'un an	1,5421	11,0 \$
Corporation Sun Media			
\$/US	15 février 2013	1,5227	312,2
Vidéotron			
\$/US	À moins d'un an	1,1173	94,9

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Description des instruments financiers dérivés (suite)

ii) Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt

	Période de couverture	Valeur nominale		Taux annuel d'intérêt selon le taux effectif de couverture	Taux annuel d'intérêt nominal de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollar CA contre un dollar U.S.
Quebecor Media						
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0	\$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0	\$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
Crédit à terme « B »	2009 à 2013	192,5	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,22 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Crédit à terme « B »	2006 à 2013	144,4	\$US	6,44 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Vidéotron						
Billets de premier rang	2004 à 2014	190,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2004 à 2014	125,0	\$US	7,45 %	6,875 %	1,1950
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0	\$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0	\$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0	\$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Billets de premier rang	2009 à 2018	260,0	\$US	9,12 %	9,125 %	1,2965
Corporation Sun Media						
Billets de premier rang	2008 à 2013	155,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227
Billets de premier rang	2003 à 2013	50,0	\$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

a) Description des instruments financiers dérivés (suite)

ii) Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt (suite)

Certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par la Compagnie et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

iii) Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Osprey Media				
Décembre 2010	50,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,53 %	Acceptations bancaires 3 mois
Décembre 2010	24,8 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,13 %	Acceptations bancaires 1 mois
Décembre 2010	40,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,73 %	Acceptations bancaires 3 mois
Corporation Sun Media				
Octobre 2012	38,5 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75 %	Acceptations bancaires 3 mois

b) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs et des charges à payer (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins de un an ou sont dus sur demande. Les autres instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme disponibles à la vente ne sont pas importants et leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivantes :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme¹	(3 924,8)	\$ (3 988,5)	(4 414,2)	\$ (3 641,6)
Instruments financiers dérivés				
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(4,3)	(4,3)	(7,5)	(7,5)
Contrats de change à terme	(5,8)	(5,8)	9,1	9,1
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt	(363,3)	(363,3)	199,0	199,0

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Compagnie utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La Compagnie a considéré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur selon le chapitre 3862 de l'ICCA, *Instruments financiers – informations à fournir*. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ses instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan et se détaille comme suit :

- niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ; et
- niveau 3 : les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des quasi-espèces, des quasi-espèces en fiducie et des placements temporaires classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan est déterminée en utilisant les données du niveau 2.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés dans le bilan est estimée selon les modèles d'évaluation de la Compagnie. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période (données du niveau 2). La juste valeur constatée des instruments dérivés est également rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables (données du niveau 3) à l'exposition nette par la contrepartie ou la Compagnie. Par conséquent, les instruments financiers dérivés sont classés comme niveau 3 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché du niveau 2, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les changements dans la valeur comptable ou la juste valeur des instruments financiers dérivés (niveau 3) en 2009 :

	2009
Actif (passif)	
Solde au début de l'exercice	200,6 \$
Perte constatée dans l'état des résultats ^{1,2}	(143,3)
Perte constatée dans les autres éléments du résultat étendu ³	(431,0)
Règlements	0,3
Solde à la fin de l'exercice	(373,4) \$

¹ La quasi-totalité des gains ou des pertes sont liés aux instruments dérivés détenus au 31 décembre 2009.

² La perte est contrebalancée par un gain sur évaluation et conversion de la dette à long terme de 163,9 M\$.

³ La perte est contrebalancée par un gain sur conversion de la dette à long terme de 422,8 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base de la prime liée au risque de défaillance de crédit utilisée pour calculer la juste valeur des instruments financiers dérivés, selon les modèles d'évaluation de la Compagnie, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	6,1 \$	8,9 \$
Diminution de 100 points de base	(6,1)	(8,9)

c) Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Compagnie subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2009, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Compagnie. La Compagnie établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses liée aux activités d'exploitation poursuivies s'élevaient à 40,3 M\$ au 31 décembre 2009 (47,6 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, 9,8 % des comptes clients liés aux activités d'exploitation poursuivies étaient datés de 90 jours et plus (11,3 % au 31 décembre 2008).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009		2008	
Solde au début de l'exercice	47,6	\$	34,0	\$
Reconnue aux résultats	23,5		39,7	
Utilisation	(30,8)		(26,1)	
Solde à la fin de l'exercice	40,3	\$	47,6	\$

La Compagnie est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande sur les marchés locaux ou pour ses gammes de produits. La Compagnie ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Compagnie et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par des tierces. Lorsque la Compagnie et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Compagnie et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

d) Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Compagnie et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Compagnie était d'environ 5,2 ans au 31 décembre 2009 (5,7 ans au 31 décembre 2008).

La direction de la Compagnie est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler ses engagements en matière d'investissements en immobilisations, de fonds de roulement, de paiements d'intérêts, de remboursements de dettes, de contributions en vertu des régimes de retraite et de paiements de dividendes dans le futur. La Compagnie a accès aux flux de trésorerie générés par ses filiales par l'entremise des dividendes payés par sa filiale Quebecor Media.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

d) Gestion du risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2009, les engagements contractuels importants liés aux instruments financiers comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, et les obligations liées aux instruments dérivés, moins les encaissements futurs estimatifs sur les instruments dérivés. Ces obligations et leurs échéances sont les suivantes :

	Total	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts bancaires	1,8 \$	1,8 \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	794,6	794,6	–	–	–
Dette à long terme	3 924,8	68,6	329,6	1 341,9	2 184,7
Paiements d'intérêt ¹	1 772,1	260,0	571,2	479,4	461,5
Instruments dérivés ²	375,1	0,4	0,8	278,2	95,7
Total	6 868,4 \$	1 125,4 \$	901,6 \$	2 099,5 \$	2 741,9 \$

¹ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme basée sur les taux d'intérêt couverts et non couverts et sur les taux de couverture de change au 31 décembre 2009.

² Déboursés futurs estimatifs, déduction faite des encaissements futurs, sur les instruments financiers dérivés liés aux taux de change de couverture.

e) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Compagnie. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Compagnie, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars américains, l'achat de terminaux numériques et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars canadiens. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes, le cas échéant, à verser sur la dette doit être versée en dollars américains. La Compagnie et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars américains à la date des présentes et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, de modems câbles et de dépenses en immobilisation. Par conséquent, la sensibilité de la Compagnie à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

e) Risque du marché (suite)

Risque de change (suite)

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar canadien pour un dollar américain :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars américains	(0,8) \$	– \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(2,6)	56,4
Diminution de 0,10 \$		
Créditeurs libellés en dollars américains	0,8	–
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	2,6	(56,4)

Risque de taux d'intérêt

Certaines des facilités de crédit et les facilités de crédit renouvelables de la Compagnie et ses filiales portent intérêts à des taux variables basés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires (BA), ii) TIOL et iii) taux préférentiel bancaire canadien. Les billets de premier rang émis par la Compagnie et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Compagnie et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme comprenait une portion de 68,2 % de dette à taux fixe et une portion de 31,8 % de dette à taux variable au 31 décembre 2009.

La sensibilité estimative sur les frais financiers des dettes à taux variable, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes est de 13,8 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, selon le modèle d'évaluation de la Compagnie, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	(2,4) \$	10,5 \$
Diminution de 100 points de base	2,4	(10,5)

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

23. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

f) Gestion du capital

L'objectif principal de la Compagnie dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Compagnie prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Compagnie n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital de ses activités d'exploitation poursuivies depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Compagnie est constituée de l'avoir des actionnaires, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés et de la part des actionnaires sans contrôle, moins les espèces et quasi-espèces, les espèces et quasi-espèces en fiducie et les placements temporaires. La structure du capital des activités poursuivies se présente comme suit :

	2009		2008	
			(redressé, note 1 b))	
Emprunts bancaires	1,8	\$	12,3	\$
Dette à long terme	3 880,5		4 449,4	
(Actifs) passifs nets liés aux instruments financiers dérivés	373,4		(200,6)	
Part des actionnaires sans contrôle	1 216,8		985,0	
Espèces et quasi-espèces	(300,0)		(10,0)	
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(5,3)		(5,3)	
Placements temporaires	(30,0)		(0,2)	
Passif net	5 137,2		5 230,6	
Avoir des actionnaires	1 170,4	\$	884,4	\$

La Compagnie n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans ses contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions intercompagnies, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie et ses filiales ont effectué des achats et ont engagé des dépenses de loyers avec des compagnies apparentées pour un montant de 9,3 M\$ (9,1 M\$ en 2008), compris dans les charges d'exploitation. La Compagnie et ses filiales ont effectué des ventes à des compagnies apparentées pour un montant de 0,1 M\$ (0,4 M\$ en 2008). Ces transactions ont été conclues et comptabilisées à la valeur d'échange.

En juin 2009, dans le cadre d'une réorganisation de l'entreprise, la filiale Canoë – dans laquelle Quebecor Media et Groupe TVA détenaient des participations respectives de 86,2 % et de 13,8 % – a été liquidée et ses actifs ont été distribués aux actionnaires. Les transactions découlant de cette réorganisation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés et un ajustement de 4,7 M\$, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle, a été porté au surplus d'apport.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Compagnie offre à ses employés divers régimes de retraite à rente uniforme, divers régimes de fin de carrière avec des clauses d'indexation allant jusqu'à 2 %, ainsi que des régimes à cotisations déterminées. La politique de la Compagnie est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de la Compagnie ont fait l'objet d'évaluations actuarielles à au moins une reprise au cours des trois dernières années et feront l'objet d'évaluations à au moins une reprise au cours des trois prochaines années.

La Compagnie offre à ses employés retraités admissibles des avantages complémentaires à la retraite. Les coûts de ces avantages, qui sont essentiellement des prestations de soins de santé, sont comptabilisés durant la période de service actif de l'employé.

Les tableaux suivants font le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, et l'état de la capitalisation des régimes à ces dates :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Variation des obligations au titre des prestations constituées				
Obligations au titre des prestations constituées				
au début de l'exercice	538,1 \$	649,8 \$	35,5 \$	43,5 \$
Coût des prestations au titre des services rendus	9,5	20,7	1,0	1,6
Frais d'intérêts	40,9	36,7	2,6	2,5
Cotisations des participants	12,8	12,9	–	–
Perte (gain) actuariel(le)	101,4	(159,6)	7,6	(12,5)
Prestations et règlements payés	(32,3)	(34,7)	(0,8)	(0,8)
Modifications des régimes	0,9	10,9	–	–
Perte (gain) sur compression	7,9	(0,9)	(4,0)	(0,7)
Coût des prestations spéciales de cessation d'emploi	–	1,2	–	–
Autres	–	1,1	–	1,9
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	679,2 \$	538,1 \$	41,9 \$	35,5 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Variation de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes				
au début de l'exercice	529,6 \$	604,0 \$	– \$	– \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	86,6	(77,7)	–	–
Cotisations de l'employeur	26,5	24,3	0,8	0,8
Cotisations des participants	12,8	12,9	–	–
Prestations et règlements payés	(32,3)	(34,7)	(0,8)	(0,8)
Autres	–	0,8	–	–
Juste valeur de l'actif des régimes				
à la fin de l'exercice	623,2 \$	529,6 \$	– \$	– \$

Les actifs du régime sont constitués de :

	2009	2008
Titres de capitaux propres	58,8 %	50,7 %
Titres de créance	38,2	44,9
Autres	3,0	4,4
	100,0 %	100,0 %

Au 31 décembre 2009, l'actif des régimes comprenait des actions de la Compagnie et ses filiales représentant un montant de 1,6 M\$ (1,2 M\$ au 31 décembre 2008).

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Rapprochement de l'état de la capitalisation				
Déficit des régimes	(56,0) \$	(8,5) \$	(41,9) \$	(35,5) \$
Perte (gain) actuariel(le) non constaté(e)	58,8	5,4	4,4	(2,0)
(Actif net) obligation transitoire nette non constaté(e)	(3,6)	(4,2)	0,3	0,3
Coût (bénéfice) des prestations au titre des services antérieurs non constatés	11,5	11,7	(3,4)	(3,4)
Provision pour moins-value	(3,9)	(8,6)	–	–
Montant net constaté	6,8 \$	(4,2) \$	(40,6) \$	(40,6) \$

Les montants suivants se rapportent aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés, comprenant les obligations au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées	(527,6) \$	(308,6) \$	(41,9) \$	(35,5) \$
Juste valeur de l'actif des régimes	466,5	287,3	–	–
Situation de capitalisation – Déficit des régimes	(61,1) \$	(21,3) \$	(41,9) \$	(35,5) \$

Les montants constatés aux bilans consolidés sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Passif au titre des prestations constituées	(22,0) \$	(27,1) \$	(40,6) \$	(40,6) \$
Actif au titre des prestations constituées	28,8	22,9	–	–
Montant net constaté	6,8 \$	(4,2) \$	(40,6) \$	(40,6) \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Les éléments du coût net des régimes sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Coût des prestations au titre des services rendus	9,5 \$	20,7 \$	1,0 \$	1,6 \$
Frais d'intérêts	40,9	36,7	2,6	2,5
Rendement réel sur l'actif des régimes	(86,6)	77,7	–	–
Perte (gain) actuariel(le) de l'exercice	101,4	(159,6)	7,6	(12,5)
Coût des prestations au titre des services antérieurs de l'exercice	0,2	10,9	–	–
Coût des prestations spéciales de cessation d'emploi, perte (gain) sur compression et autres	7,7	0,5	(2,2)	(0,7)
Éléments au titre du coût net des prestations, avant ajustement pour la prise en compte de l'échéance à long terme et de la provision pour moins-value	73,1	(13,1)	9,0	(9,1)
Différence entre le rendement réel et prévu sur l'actif des régimes	48,8	(121,3)	–	–
Report des montants créés au cours de la période :				
(Perte) gain actuariel(le)	(101,4)	159,6	(7,6)	12,5
Coût des prestations au titre des services antérieurs	(0,2)	(4,4)	–	–
Amortissement de montants reportés précédemment :				
(Perte) gain actuariel(le)	(0,2)	3,5	(0,1)	0,5
Bénéfice (coût) des prestations au titre des services passés	0,8	0,9	(0,4)	(0,4)
Obligations transitoires	(0,5)	(0,5)	–	–
Autres	–	1,2	–	–
Rajustements totaux visant à tenir compte de l'échéance à long terme de la charge au titre du coût des prestations	(52,7)	39,0	(8,1)	12,6
Provision pour moins-value	(4,7)	(2,5)	–	–
Coût net des prestations	15,7 \$	23,4 \$	0,9 \$	3,5 \$

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

25. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées pour l'exercice 2009 se chiffrait à 10,6 M\$ (11,3 M\$ en 2008).

Le montant total en espèces payé ou payable pour les prestations futures des employés de tous les régimes, qui est constitué des cotisations de la Compagnie à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, était de 37,9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (36,4 M\$ en 2008).

Les taux moyens pondérés utilisées pour déterminer les obligations découlant des prestations de retraite de la Compagnie aux 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des prestations				
Taux à la fin de l'exercice :				
Taux d'actualisation	6,25 %	7,50 %	6,25 %	7,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50
Coût des prestations périodiques				
Taux à la fin de l'exercice précédent :				
Taux d'actualisation	7,50 %	5,50 %	7,50 %	5,50 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes ¹	7,00	7,25	—	—
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50

¹ Après honoraires professionnels et de gestion.

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des avantages complémentaires à la retraite constitués était de 8,6 % pour les régimes de Quebecor Media, à la fin de 2009. Selon les prévisions, le coût des régimes de Quebecor Media devrait diminuer graduellement au cours des neuf prochaines années pour s'établir à 5,0 % et demeurer à ce niveau par la suite. Un changement de 1,0 % de ce taux aurait les effets suivants :

Analyse de sensibilité	Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des prestations	0,5 \$	(0,4) \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées	6,3	(4,9)

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

26. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 21 janvier 2008, WCP et ses filiales américaines ont obtenu la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. Le même jour, ses filiales américaines se sont placées sous la protection du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*. À la date de ces dépôts, la Compagnie a conclu qu'elle n'exerçait plus de contrôle sur WCP aux termes des PCGR du Canada. Par conséquent, le placement de la Compagnie dans WCP n'est plus consolidé depuis le 21 janvier 2008, l'investissement de la Compagnie dans WCP a été classé comme détenu à des fins de transaction et sa valeur comptable a été ramenée à zéro. De plus, les activités de WCP ont été considérées comme « Activités abandonnées » dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

Le 21 juillet 2009, WCP s'est libérée de la protection de la loi et en vertu de son plan de réorganisation toutes les actions de WCP détenues par la Compagnie ont été rachetées par WCP en échange d'une contrepartie minimale. Les nouvelles actions en circulation de WPC ont été émises à des tiers.

Au 21 janvier 2008, le bilan consolidé de la Compagnie comprenait une insuffisance de l'actif net de 761,3 M\$, représentant l'excédent des passifs et de la part des actionnaires sans contrôle se rapportant à WCP sur les actifs de cette dernière. En outre, au 21 janvier 2008, le cumul des autres éléments du résultat étendu comprenait un montant de 326,5 M\$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, lié à WCP et représentant principalement des pertes sur conversion liées aux investissements nets dans des établissements étrangers.

L'insuffisance de l'actif net et le cumul des autres éléments du résultat étendu liés à WCP ont été renversés lorsque le placement de WCP a été exclu de la consolidation le 21 janvier 2008. Ces renversements ont entraîné un gain net de 399,7 M\$, déduction faite d'une baisse de 35,1 M\$ de l'actif d'impôts futurs liée à l'investissement dans WCP, présenté comme suit :

Renversement de l'insuffisance de l'actif net	(761,3)	\$
Reclassement aux résultats du cumul des autres éléments du résultat étendu	326,5	
Variation de l'actif d'impôts futurs lié au placement de la Compagnie dans WCP	35,1	
Gain net reconnu lors de la déconsolidation	(399,7)	\$

Le tableau suivant fournit les résultats des activités abandonnées pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 :

	2009	2008 ¹
WCP		
Quote-part de la perte nette	– \$	(17,7) \$
Gain net reconnu lors de la déconsolidation	–	399,7
Bénéfice provenant des activités abandonnées liées à WCP	–	382,0
Autres activités abandonnées		
Bénéfice provenant d'autres activités abandonnées	1,6	1,3
Bénéfice provenant des activités abandonnées	1,6 \$	383,3 \$

¹ L'exercice terminé le 31 décembre 2008 comprend les résultats de WCP pour les 21 premiers jours de l'exercice.

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

27. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 13 janvier 2010, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 300,0 M\$ pour un produit net de 293,9 M\$, déduction faite des frais de financement de 6,1 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,125 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance le 15 janvier 2020. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à sa capacité de contracter de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions, et sont non garantis. Ces billets de premier rang sont garantis par certaines filiales spécifiques de Vidéotron. Ces billets sont remboursables au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, le 15 janvier 2015 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.

Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées en vertu de son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et a réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$, représentant une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Cette transaction a entraîné une perte totale approximative de 10,0 M\$ (déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle), y compris principalement les pertes enregistrées dans les autres éléments du résultat étendu.

Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a également prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2011 à janvier 2013 et a obtenu certaines autres modifications favorables aux clauses restrictives contenues dans ses facilités de crédit.